



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), , M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), , M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : VENDREDI 9 JUIN 2023

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2023-45 – Avenant au bail de location des locaux à usage de bureaux

Vu l'article L5211-10 du code des collectivités territoriales ;

Vu le bail commercial du 06 juillet 2020, signé en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 lui conférant au Président en exercice, jusqu'au 10 juillet 2020, date de fin de l'état d'urgence sanitaire l'exercice, par délégation, de l'ensemble des attributions du Comité Syndical

Vu l'avenant 1 au dit bail daté du 17 mars 2021,

Vu la cession de la société civile immobilière IMMO TERTIAL 2 à la Société Foncière INEA en date du 09 novembre 2021,

Vu lettre d'intention de signer l'avenant 2 au bail commercial du 06 juillet 2020 datée du 12 mai 2023 par le président de Decoset en exercice, Vincent Terrail Novès

Le bail commercial relatif à la location des locaux, à usage de bureaux, sis 2, rue Jean Giono à Balma 31360 a été signé le 06 juillet 2020 par Marc Péré, président de DECOSET en exercice et IMMO TERTIAL 2, propriétaire de l'immeuble. Ce bail concerne les lots 1 et 2 du 3ème étage représentant 663M2 ainsi que 2 emplacements de stationnement extérieurs et 20 emplacements de stationnement en sous-sol. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années, du 1er septembre 2020 au 31 août 2029.

Compte tenu de l'accroissement progressif des effectifs de DECOSET, l'avenant 1 au bail commercial du 06 juillet 2020 a été signé le 17 mars 2021 par Vincent Terrail Novès, président de DECOSET en exercice. Cet avenant 1 concerne le lot n°3 du 3ème étage de l'immeuble d'une superficie de 184m2 ainsi que 5 places de

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-45-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

stationnement au sous-sol. Cet avenant a pris effet à partir du 1er avril 2021 et consenti pour la durée résiduelle du bail.

L'évolution constante des effectifs de DECOSSET rend nécessaire la signature d'un avenant 2 au bail commercial du 06 juillet 2020. Cet avenant 2 concerne le RDC de l'immeuble d'une superficie de 262m² ainsi que 8 places de stationnement au sous-sol. Cet avenant prendra effet au 1er septembre 2023 et est consenti pour la durée résiduelle du Bail. Les locaux seront mis à disposition à cette date et dans les conditions de régime et de loyer du bail commercial initial.

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'avenant 2 au bail commercial du 06 juillet 2020 relatif à la location des locaux de DECOSSET
- **DONNE** pouvoir au Président de signer cet avenant et tous les actes et documents relatifs à cette entente
- **S'ENGAGE A INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. FOUCHOU-LAPEYRADE




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	8	9	17
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-45-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023